



7 Juin 2017

Matinée d'information CREFOP-COPAREF

Mieux comprendre la gouvernance EFOP

Orientation, formation et emploi : à l'heure de la formation tout au long de la vie, ces différentes étapes du parcours professionnel sont devenues indissociables et demandent à être prises en compte de manière conjointe. C'est cette logique qui a présidé à la réforme des instances de gouvernance de la formation professionnelle.

La loi du 5 mars 2014, prolongeant les dispositions de l'ANI du 13 décembre 2013, a créé de nouvelles instances de coordination et de concertation nationales et régionales.

Cette réorganisation de la gouvernance a été ordonnée autour d'objectifs ambitieux : renforcer la concertation, aux niveaux national et régional, afin de définir les orientations des politiques de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles ; mieux coordonner les multiples acteurs impliqués dans ces politiques, assurer un meilleur suivi et une évaluation des différents dispositifs déployés.

Les moyens de ces nouvelles instances sont renforcés, dans un objectif d'efficacité. Elles sont dotées de capacités décisionnelles renforcées, afin d'assurer la mise en œuvre de diverses dispositions issues de la loi du 5 mars 2014, telles que le Compte personnel de formation (CPF) ou le Conseil en évolution professionnelle (CEP).

Confirmer votre participation à l'adresse mail suivante :

nelly.mormin@agefma.fr



Le CREFOP :

Créé par la loi sur la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale du 5 mars 2014, le CREFOP, instance de concertation, assure à l'échelle régionale l'articulation des politiques d'emploi, d'orientation et de formation

LE COPAREF :

Créé par la loi du 5 mars 2014, il remplace la COPIRE et assure la coordination et le déploiement des politiques paritaires, telles que définies par les ANI, sur l'ensemble du territoire régional.

Institut Martiniquais
du Sport

MANGOT VULCIN
97232- LE LAMENTIN

7 JUIN 2017
8 H 30 A 12 H 00

